



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 mars 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue
Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h10

Étaient présents :

G.B.M : ADRIANSEN Jacques suppléant de M. Damien LEGAIN ; AEBISCHER Élise ; BIHR Anne suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; Françoise GALLIOU ; HUOT Daniel ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de M. Denis JACQUIN ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; NICOLET Mickaël ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : DOUBEY Boris ; GAUTHIER André ; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; COUDRY Sébastien ; JOUFFROY Jean-Marc ; LEGAIN Damien ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; PARIS Daniel ; ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : PRILLARD Angèle
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Françoise GALLIOU

Procuration de vote :

Mandants : MÉNESTRIER Jean-François
Mandataires : RUTKOWSKI Serge

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Après établissement et validation du Compte Administratif 2020 et vérification de sa cohérence et conformité avec le Compte de Gestion 2020, les résultats 2020 sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	21 984 729,64	8 216 175,02
Recettes	22 146 558,48	6 988 304,54
Résultat d'exécution	161 828,84	-1 227 870,48
Résultat reporté	1 669 516,74	1 153 423,85
Résultat de clôture	1 831 345,58	-74 446,63
Résultat global	1 756 898,95	
Excédent de financement des restes à réaliser		78 033,65
Excédent de financement d'investissement après prise en compte des restes à réaliser		3 587,02

À l'unanimité le Comité Syndical décide de l'affectation du résultat 2020 selon les modalités suivantes :

- l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020 (1 831 345,58 €) en recettes de fonctionnement 2021,

- la reprise du déficit d'investissement 2020 (74 446,63 €) en dépenses d'investissement 2021.

L'excédent de financement des restes à réaliser, différence entre les recettes (600 000 €) et les dépenses (521 966,35 €), soit 78 033,65 € couvre le déficit d'investissement repris.

Ces résultats sont repris au budget 2021 par Budget Supplémentaire, présenté dans un rapport suivant.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

